



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org) Compte Twitter : @CIJ\_ICJ

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2016/36

Le 18 novembre 2016

### **Présentation d'un don fait à la Cour internationale de Justice par la République de Chypre**

La Haye, le 18 novembre 2016. La République de Chypre a, le 16 novembre, fait un don à la Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, sise au Palais de la Paix à La Haye.

Ce don, une réplique de la tête d'une statue en pierre calcaire découverte dans le sanctuaire d'Aphrodite, dans le village d'Arsos, a été officiellement présenté à la Cour à l'occasion d'une visite de S. Exc. M. Alexandros Zenon, secrétaire permanent du ministère des affaires étrangères de la République de Chypre.

M. Zenon, qui était accompagné de S. Exc. M. Elpidoforos Economou, ambassadeur de la République de Chypre auprès du Royaume des Pays-Bas, a été accueilli par S. Exc. M. Ronny Abraham, président de la Cour, et S. Exc. M. Philippe Couvreur, greffier de la Cour, en présence de S. Exc. M. James Droushiotis, ancien ambassadeur de la République de Chypre auprès des Pays-Bas.

Plusieurs membres de la Cour, des ambassadeurs et autres dignitaires ont assisté à la cérémonie de présentation, durant laquelle M. Zenon et M. Abraham ont prononcé une allocution.

M. Zenon a commencé par souligner le «rôle primordial que joue la Cour pour promouvoir la justice, la paix et un ordre international fondé sur la primauté du droit dans le monde entier». Il a relevé que la confiance qu'accorde Chypre à la Cour s'était «manifestée de manière très concrète» en 2002, lorsque son pays a reconnu la juridiction obligatoire de celle-ci en faisant une déclaration en vertu du paragraphe 2 de l'article 36 de son Statut. M. Zenon a précisé que le don fait à la Cour était «l'une des plus belles illustrations des toutes premières sculptures chypriotes hellénistiques», datant du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Il a conclu son allocution en exprimant la reconnaissance du «gouvernement et du peuple chypriotes pour l'œuvre remarquable que la [Cour] a accomplie depuis plus de 70 ans.»

M. Abraham, pour sa part, a remercié M. Zenon et la République de Chypre pour leur don, au nom de l'ensemble des membres de la Cour. Il a souligné la «richesse du patrimoine culturel et artistique de Chypre, qui remonte à la naissance des civilisations», ajoutant que ce pays avait

contribué au «développement et à la promotion du droit international». Après avoir donné un bref aperçu de l'activité judiciaire de la Cour, M. Abraham a rappelé que l'engagement et le soutien des Etats en faveur du règlement pacifique des différends internationaux étaient essentiels. Il a conclu en indiquant que le don fait par la République de Chypre «symbolisera[it] ce soutien au Palais de la Paix.»

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (ou CPI, première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire international doté d'une personnalité juridique indépendante, établi par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Gouvernement libanais et composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (ou CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

---

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337)

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)